

Colmar, le 17 octobre 2022

Monsieur le Président  
Collectivité européenne d'Alsace  
1 place du Quartier Blanc  
67000 STRASBOURG

**RELANCE** : Non prise en compte fautive de la double carrière des agents détachés

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 janvier dernier, notre organisation syndicale a attiré votre attention sur l'absence de prise en compte par notre collectivité du principe de la double carrière pour les agents en détachement, en particulier pour ceux en provenance de la fonction publique hospitalière. Nous vous alertions ainsi sur les multiples erreurs de classement rencontrées dont une partie d'entre elles ont été relayées à vos services.

Nous vous avons demandé de vérifier les carrières de nos collègues infirmier-e-s, puéricultrices ou cadres de santé ayant été en détachement au cours des 5 dernières années, suivi ou non d'une intégration, et de procéder, le cas échéant, à la reconstruction de leur carrière. Nous vous demandons surtout de prendre en compte les effets des reclassements SEGUR sur les carrières d'origine de nos collègues ayant été nommées par voie de détachement ou ayant renouvelé leur détachement ou bien encore ayant été intégrées au sein de la Collectivité européenne d'Alsace depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Par courrier en date du 16 février 2022, vos services nous ont indiqué, en votre nom, qu'une étude était en cours afin de mettre en œuvre les différentes régularisations pour les agents concernés, au plus tard sur la paie du mois de mai 2022.

Plus de 10 mois après notre intervention, **aucune régularisation n'est intervenue** malgré l'engagement que vous avez pris. Une telle situation n'est pas acceptable pour nos collègues dont la carrière est clairement mal gérée par la Collectivité. D'ailleurs, nous attirons votre attention sur la régularité des prochains tableaux d'avancement aux grades d'infirmier-e et de puéricultrice hors classe dans la mesure où la situation d'agents pourtant promouvables n'a pas été examinée du fait d'un échelon détenu erroné.

Nous vous demandons de rendre prioritaire la régularisation des situations de nos collègues et de requérir, le cas échéant, l'avis de leur hiérarchie quant à un éventuel avancement pour éviter toute perte de chance préjudiciable de figurer sur les tableaux correspondants.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT